



*Rencontres des acteurs de
la construction terre crue en milieu urbain*

Le Sourcing de la terre crue en Ile-de-France

LE COMPTE-RENDU

13 MARS 2019

« Le Sourcing de la terre crue en Ile-de-France »

Une demi-journée d'échanges et de réflexion organisée par Construire Solidaire

Mercredi 13 mars 2019 à Montreuil



© HESUS

INTRODUCTION

par Rémy Beauvisage, fondateur d'APIJ BAT et membre du conseil de surveillance de Construire Solidaire

Cet atelier fait suite à une première rencontre organisée par Construire Solidaire le 21 novembre dernier. Celle-ci faisait suite aux informations de la SOLIDEO (principal aménageur du village olympique 2024) qui présentait un cahier des charges ambitieux, faisant appel pour la construction des futurs ouvrages aux matériaux biosourcés et géo-sourcés. Elle s'appuyait également sur cet important projet CycleTerre qui vise la réalisation à Sevran d'un espace de production de briques de terre crue et de transformation de la terre crue en enduit, terre à pisé, etc. **Il va donc y avoir en Seine-Saint Denis, un lieu de production et de transformation de la terre crue.**

Or la terre crue est utilisée aujourd'hui de façon plus que marginale en Ile-de-France : il existerait une maison construite en pisé dans Paris ; la Ville de Rosny-sous-Bois a expérimenté l'usage de terre crue en intérieur. Pourtant une **toute nouvelle confédération nationale de la terre crue** a été mise en place, avec comme mission de recenser les différentes techniques de constructions en terre crue dans les régions de France. Les guides de bonnes pratiques qui en découlent ne sont pas encore sortis dans son ensemble.

L'objectif de Construire Solidaire est d'**animer une réflexion collective pour faciliter la mise en lien des acteurs de la construction en terre crue et avancer vers la constitution d'une filière.** Nous partons de loin car il n'y a pas de culture de la terre en Ile-de-France. Récupérer de la terre est possible mais quelles entreprises, quels maçons la mettent en œuvre ? Comment ces personnes sont-elles formées et par qui ? L'usage de la terre crue en construction constitue toutefois un formidable gisement d'emplois locaux et qualifiés. Elle renvoie à des enjeux environnementaux, techniques et économiques pour nos territoires. Plutôt que de l'acheter toute prête, la terre crue peut générer une plus-value pour l'entreprise qui la formule. Ces considérations dépassent le matériau terre crue et touchent à l'avenir de la construction et des métiers du bâtiment.

A l'issue de la précédente réunion, nous avons identifié quatre pistes de travail et de réflexion collective :

- Le sourcing : où trouver de la terre crue en Ile-de-France et pour quels usages ? Comment lever les freins et les difficultés pour s'approvisionner ?
- Stocker et transformer la terre crue en milieu urbain : quelle mutualisation¹ ?
- La normalisation : de la ressource à la formulation, qui réalise et comment ?
- L'intensité sociale et la construction terre crue comme vecteur de développement local intégré, avec en premier lieu la question de la formation des ressources humaines sur le territoire.

Aujourd'hui, nous vous avons proposé d'échanger sur le **thème du sourcing**. Nous avons pour cela invité Johanne Hernandez de la société Hesus.

¹ Derrière la question du stockage, il y a en effet celle du bilan carbone. Avec des surfaces de stockage limitées, un projet comme Cycle Terre est confronté à la question de l'équilibre entre l'occupation de l'espace pour un séchage à l'air libre et la dépense énergétique pour réduire le temps de séchage.

SYNTHÈSE DU TOUR DE TABLE

19 personnes ont participé à cette demi-journée, représentant les structures suivantes.

Construire Solidaire est un **réseau d'entreprises, actrices de la construction écologique et du logement très social**, fortement ancré en Ile-de-France et basé à Montreuil. Construire Solidaire est reconnu Pôle territorial de coopération économique. Notre mission consiste à concevoir et réaliser des projets de construction et d'aménagement durables et solidaires, en circuit court, avec la participation des habitants, usagers, collectivités et acteurs professionnels avec trois axes : Bâtir sain, responsable et économe, insérer par le logement, être acteur de son habitat.

Le Centre de la Terre est un organisme de **conseil-formation pour la construction en terre crue**, basé à Paris. Architecte, M. Coquart dirige aussi une entreprise de construction en terre.

Grand Paris Aménagement porte avec 12 partenaires le **projet d'économie circulaire** Cycle Terre, qui vise notamment le lancement d'ici 2020 d'une fabrique artisanale de briques de terre crue. En attendant les excavations du métro de Sevran, les acteurs souhaitent produire à partir d'un tas de terre caractérisé par AMACO. L'enjeu actuel est double : mettre en place une formation plus rapidement et proposer des matériaux avant l'ouverture de la fabrique. Le projet repose sur une hypothèse centrale : créer une société coopérative rassemblant les différents acteurs de la terre sans rentrer dans des logiques frontales de concurrence. Partenaire principal du projet, la Ville de Sevran, met à disposition le foncier où sera implantée la fabrique.

APIJ BAT Coopérative est une entreprise tout corps d'état basée à Saint-Denis, **spécialisée dans la construction écologique depuis plus de 20 ans** et qui fait du bâtiment un outil d'insertion sociale et professionnelle. Elle intervient notamment sur des chantiers de la Ville de Rosny.

Ville de Rosny-sous-Bois, Direction recherche et innovation territoriale : L'objectif de la direction est de **construire en dégradant le moins possible**. A ce titre, la terre est intéressante mais seulement si elle est locale. Il y a 10 ans déjà, la Ville a réalisé une construction avec des déblais de terre. C'est intéressant de continuer pour faire preuve de volonté politique et pour créer des dynamiques locales. APIJBAT a mis en œuvre des briques d'adobe fabriqués en participation avec 80 habitants dans le cadre du chantier de réalisation de l'école des Boutours. Un appel d'offres va être lancé dans deux semaines pour trouver de la terre crue qui servira à la réalisation des enduits du groupe scolaire Métropolitain.

Landfabrik est une agence d'architecture qui construit en **biosourcé, géosourcé, paille et en brique de terre crue** (BTC). Membre du Collectif Paille IDF et administrateur invité du Réseau français de la construction paille (RFCP), M. Rougelot fait également partie de l'association Tera qui travaille sur le guide des bonnes pratiques du pisé (région AURA).

Paris Habitat est l'Office Public de l'Habitation de la Ville de Paris. Le service patrimoine de la direction territoriale sud-ouest assure l'entretien et les réparations d'un parc de 25 000 logements dans les 14ème, 15ème et 16ème arrondissements, avec un enjeu important de confort thermique pour ses locataires. Tout en restant dans le cadre conventionnel, le service cherche à développer des **modèles d'intervention bas carbone en jouant un rôle économique et social au sein des quartiers**. Pour la construction d'un petit bâtiment en adobe, le service a dû acheter de la terre. Il y a donc un enjeu autour du matériau terre en termes de réemploi et de politique de la Ville.

Terra Mano est un atelier d'architecture **spécialisé dans la construction en terre crue et en matériaux biosourcés**, dont l'activité évolue vers de l'artisanat terre crue, et qui vient de s'installer chez Construire Solidaire. La question du sourcing se pose sur tous ses projets. Terra Mano a participé au montage et à l'animation d'une formation de 8 mois « Enduits terre et peintures écologiques » à

destination de publics réfugiés et se heurte aujourd'hui à l'employabilité de ces personnes du fait de leur situation administrative. Comment démultiplier ces formations ? Le savoir-faire est crucial en matière de terre crue.

Plâtres Vieujot est une société spécialisée dans le **conseil et la fabrication de stucs et enduits**. Mieux comprendre les usages possibles de la terre (pisé, adobe, enduits) intéresse la société qui travaille dans deux directions : utiliser une terre locale avec le minimum d'ajouts, et à une autre échelle utiliser une terre déjà traitée et mélangée pour application mécanisée.

L'association Atouterre a été sollicitée par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) pour réaliser le **guide des bonnes pratiques sur la brique de terre crue**. Son représentant, charpentier, fait également parti de l'entreprise « Depuis 1920 ».

L'ARPE (Association régionale pour la promotion de l'écoconstruction) en Normandie, est une association **pilote du groupe de travail torchis**, rédigeant également le guide de bonnes pratiques validé en décembre 2018 en comité de suivi. L'ARPE a intégré la Confédération de la construction en terre crue (CCTC).

Grand Huit Architecture est un cabinet d'architecture qui intègre le **sujet de l'économie circulaire** dans sa démarche. Mettre en œuvre un enduit terre sur du plâtre paille pour un bâtiment de la Ville de Paris apporte quelques complexités car il ne s'agit pas du cadre privé.



© Amaco

OÙ TROUVER DE LA TERRE CRUE EN ÎLE-DE-FRANCE ET POUR QUELS USAGES ?

par *Johanne Hernandez, Responsable produit Terre chez HESUS – Document projeté et commenté*

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ HESUS

Créée en 2008, Hesus est une société spécialisée dans **l'évacuation des terres de chantier**. Elle développe les filières d'évacuation pour ses clients du BTP qu'elle met en lien avec les acteurs industriels du traitement et du stockage.

La société a mis en place une **plateforme digitale qui centralise les offres de déblais et les demandes de remblais**, selon leur typologie et leurs données techniques (terres inertes, polluées, autres déblais...). Elle compare les études de diagnostic avec les critères d'acceptation des différentes installations de traitement recensées, pour trouver la meilleure adéquation. Elle achète des capacités de transport et de traitement chez des installations agréées en fonction des pollutions.

Pour chaque client, c'est une étude au cas par cas. Les pierres et les cailloux sont par exemple gérés de façon différenciée. Les camions sont mis en rotation dès que l'exutoire est connu. Il y a un gros enjeu d'optimisation logistique pour limiter le temps de roulement à vide des camions. Or l'évacuation n'est pas toujours liée à l'apport des matériaux. **La temporalité est une problématique très compliquée à gérer.**

Hesus propose également à ses clients une solution clé en main sur les aspects administratifs liés à la traçabilité des déchets et vérifie que la totalité des exutoires sont conformes, afin que le maître d'ouvrage satisfasse à ses obligations. Cet accompagnement est ainsi un gain de temps et une sécurisation.

COMMENT S'APPROVISIONNER EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Au niveau réglementaire, toute terre excavée sortie de son site de production prend le **statut de déchet**¹. Le producteur de déchets est responsable jusqu'à élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers. Il y a donc une **obligation de traçabilité** du déchet avec l'identification du site de provenance, du site receveur, la quantité concernée, l'usage considéré, etc.



© HESUS

¹ Le déchet est défini dans l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Hesus encourage la **réutilisation de terres inter-chantiers**. Les freins sont principalement chimiques et techniques, notamment du fait des problématiques de pollution des sols en milieu urbain. Il y a encore des chantiers sur lesquels il n'y a pas d'analyse sur site avant évacuation des terres. Les acteurs du secteur utilisent, pour les échanges de terres entre chantiers, un ou des référentiel(s) non adaptés aux réutilisations prévues. **Il manque un référentiel de qualité chimique, adapté à un usage de la terre pour l'habitat**. En espace confiné, il peut y avoir un risque sanitaire et ce, même avec des pollutions diffuses. Une attention particulière doit être portée à la qualité des terres.

Echanges entre les participants

Grand Paris Aménagement précise que la traçabilité de la terre se concrétise par des bons entre producteur et receveur.

Selon **Hesus**, les demandeurs de remblais, ou d'apport sont un peu en position de force, il y a un marché sous-terrain d'échange de terre sans vérification de la qualité chimique. En général dans ce cas, le déblayeur prend à ses frais la logistique.

La Ville de Rosny note qu'il n'existe même pas de référentiel qui permette une utilisation de terre en habitat. La direction innovation rapporte avoir eu une expérience très décevante avec Hesus : Au moment où ils ont eu besoin de terre, ils n'ont plus eu de nouvelles car aucune n'était disponible. Et ce n'est pas une question de temporalité car ils pouvaient en accueillir pendant une période d'un an et demi. Mais le cœur du sujet est en réalité **la qualité de la terre pour un usage intérieur**, ce que les normes de pollution ne prévoient pas du tout. La qualité des terres achetées dans le commerce n'est même pas connue. Est-elle assez saine pour la mettre au contact des enfants ? On ne le sait pas. Quels sont les critères à retenir ? C'est là un champ énorme d'investigation.

Selon **Plâtres Vieujo**, si l'on mélange la terre avec suffisamment de plâtre, le problème ne se pose pas. Deux tests sont possibles : **un référentiel purement chimique et un test d'émissions de composés organiques volatils (COV) en intérieur**. Celui-ci dure deux à trois semaines et est peu onéreux, de l'ordre de 500 € environ.

Hesus juge cela insuffisant et conseille de **se rapprocher des spécialistes du risque sanitaire** comme UPDS ou peut-être le CSTB. On retrouve en effet d'autres polluants dans la terre comme des hydrocarbures, des métaux... La société exprime ses regrets liés à l'expérience malheureuse de la Ville de Rosny.

Grand Huit Architecture note qu'il n'y a pas de contrainte réglementaire sur les COV.

Pour **Terra Mano**, il manque cette brique réglementaire car nous avons besoin de savoir d'où vient la terre. La filière est dans un grand désir de transparence avec une gestion soucieuse du parcours des matériaux. A un niveau institutionnel, il faudrait faire une étude visant à **établir ce référentiel et le rendre utilisable pour nous tous, petits artisans et grands maîtres d'ouvrages**. Financer une étude n'est pas impossible. Elle permettrait de faire des analyses sur de tous petits gisements.

La Ville de Rosny estime que ce référentiel permettrait de faire une **qualification sur place**, sans passer par des acteurs industriels.

Pour **Paris Habitat**, il pourrait s'agir d'une étude de risque générique prévoyant différents scénarii. Toutefois, alors que **nous ne nous posons jamais la question des polluants concernant le parpaing** utilisé dans le bâtiment, nous nous la posons pour la construction d'un local poubelle en terre crue...

Construire Solidaire répond que cela renvoie aux **fiches de déclaration environnementale et sanitaire** (FDES) des matériaux, établies par les industriels eux-mêmes. Le conflit d'intérêt est évident et on peut douter de leur fiabilité.

Pour **l'ARPE Normandie**, il pourrait être judicieux de soumettre cette question au **Projet National Terre**. Il s'agit d'un projet de recherche sur la terre qui abordera l'évaluation de la performance des systèmes constructifs. Après avoir validé l'étude d'opportunité, ce projet national est au stade de l'étude de faisabilité et de la recherche de son mode de gouvernance. Le PTCE pourrait transmettre les questions de recherche qu'il se pose au pilote de ce projet.

Atouterre ajoute que la DHUP les a enjoint à travailler sur les fiches déclaratives environnementales. Il pourrait y avoir **vingt fiches déclaratives pour la BTC**, selon leur taille. La tâche est immense et l'on ne s'en sortira pas par la caractérisation.

Grand Paris Aménagement indique **exploiter de la terre naturelle** sans s'occuper des couches anthropiques. Au niveau des gares, les profondeurs importantes assurent ces conditions. **La conformité au fonds géochimique est testée ainsi que les émissions de COV**. Selon GPA, la question du contact avec les polluants est d'une complexité absolue et **la nocivité zéro n'existe pas**. Si l'on doit déterminer des seuils, c'est l'affaire d'une étude sur 10-15 ans sur des cohortes de personnes. Cette préoccupation de la qualité de l'air est par ailleurs très récente. D'un point de vue réglementaire, il y a peu de contraintes : beaucoup de produits sont labellisés A+ alors même qu'ils ne sont pas indemnes de substances potentiellement nocives. Il est illusoire de travailler avec un référentiel établi et validé dans le temps de projet qui est le leur.

Selon **la Ville de Rosny**, au-delà du seuil, il y a la **question de l'acceptabilité**. Il faudrait faire un point sur l'état de l'art.

Pour **Plâtres Vieujot**, la question de la radioactivité se pose également. En tout cas, il n'existe aucune norme sur les sables. **Pourquoi exiger de la terre qu'elle soit plus propre que du sable ?** L'autre risque est que nos questionnements dérangent les acteurs du BTP par exemple les cimentiers, car tous les autres matériaux peuvent être suspects.

Selon **Grand Paris Aménagement**, **réglementairement, il n'y a aucun problème**. Par contre, en qualité de maître d'ouvrage, nous sommes confrontés au risque d'exposer les usagers à des polluants. C'est ce risque qui doit être limité au maximum.

Terra Mano regrette cette **absence de référentiel qui empêche de sourcer des terres en Ile-de-France** et de travailler sur la filière, vertueuse sur de nombreux aspects. Jusque-là, leurs projets sont réalisés avec de la terre de jardin. Créer une alternative qui se ferait écraser n'aurait aucun sens.

Pour **Plâtres Vieujot**, **il ne faut pas revendiquer le fait d'être plus vertueux**, au risque d'être attaqué. Il faudrait que faire des études complémentaires pour se mettre au niveau de ce qui le plus vertueux dans la construction classique.

Selon **Hesus**, **le vrai problème concernant la terre est le statut de déchet**. La société précise que même en cas de transfert de propriété sur un stock de terre, le statut de déchet reste aujourd'hui valable. De fait la notion de responsabilité du producteur est un frein à la mise à disposition de terre pour réutilisation, principalement sans garantie quant à la qualité des terres échangées et sans traçabilité. En revanche, lorsque de la terre de jardin ne sort pas de l'emprise d'une propriété, la terre n'acquiert pas le statut de déchets. Mais cela n'enlève rien à la nécessité de vérification de qualité.

Paris Habitat relativise en indiquant qu'en qualité de maître d'ouvrage public, ils doivent également évaluer le risque et souvent l'assumer eux-mêmes au-delà du seul cadre réglementaire. Dans le cas d'Hesus, **cette gestion du risque est liée à son statut d'intermédiaire.**

Grand Paris Aménagement rapporte que le projet Cycle Terre est apte à recevoir des déchets (classification ICPE). Pour des questions de communication, **un dossier de sortie explicite de statut de déchet sera monté.** Une démarche de sortie implicite est engagée par le ministère¹. Le terme de « déchet » est nécessaire pour assurer une traçabilité. Installer des petites unités de production au pied des sites de déblais ne pose effectivement pas de problème, car il s'agit du même périmètre chantier.

Atouterre juge intéressant que le maître d'ouvrage soit **utilisateur de ses propres déchets**, ce que Paris Habitat confirme, avec un travail de développement de filières de retraitement sur les lieux de dépose.

La Ville de Rosny questionne le projet Cycle Terre : celui-ci se lance dans une production de briques. Va-t-il qualifier de la terre à pisé ? Quelle va être la qualité des briques, **seront-elles structurelles ?**



© Terra Mano

¹ Un avis du Ministère de l'écologie, publié le 13 janvier 2016 au JO, précise le statut juridique de ce qui est produit par une installation dont les intrants sont tout ou partie des déchets.

Grand Paris Aménagement répond qu'ils ont vocation à être un site intermédiaire de réception des terres excavées des chantiers de métro. De nombreux produits dérivés sont possibles, avec pour chacun une ligne de process. Il faut donc faire des choix. On pourrait faire du pisé en reformulant la terre disponible. **La brique porteuse ne sera pas forcément la priorité des utilisateurs.** Elles seront plutôt adaptées à du cloisonnement intérieur. Nous n'avons pas prévu a priori d'Appréciation Technique d'expérimentation (ATex) pour la brique porteuse.

Atouterre informe qu'ils viennent de finir le guide des bonnes pratiques sur la brique. Il ne sert à rien de qualifier la brique pour le dimensionnement du mur si l'on ne prend pas en compte le hourdage et l'appareillage. C'est à partir de la même terre qu'il faut fabriquer la brique, la hourder et fabriquer les joints. On respecte ainsi les règles de l'art.

Pour **l'ARPE** comme pour **la Ville de Rosny**, l'obligation de résultat par l'approche performantielle se traduisant par des **essais de chantier** reste primordiale pour les **systèmes constructifs non industrialisés** (SCNI).

Pour **Terra Mano**, **il faut savoir prescrire et bâtir en terre crue**, ce qui ramène à **la formation**. Avec la Pro-Paille, on a une formation tenue dans le temps qui s'adresse à un public large. On parle de la matière, des systèmes constructifs, de la réglementation. Et en plus on touche la matière.

Grand Paris Aménagement indique qu'ils prévoient de signer avec un bailleur pour la mise en œuvre de programmes de construction de logements de petite dimension. Sur ce projet, la terre crue devrait servir pour la réalisation de cloisons, de murs porteurs et de parements et le maître d'ouvrage souhaite instrumenter ces réalisations et les comparer à des constructions traditionnelles.



Pisé normand composé de différents déchets © S. Popot

Pour **l'ARPE**, **le propre des SCNI** n'est pas la caractérisation. Ce n'est pas l'affaire du maître d'ouvrage, **c'est une question de savoir-faire**. « C'est le piseur qui fait le pisé ». L'ARPE est particulièrement convaincue du très faible impact environnemental des SCNI où la matière première est transformée sur chantier et non préfabriquée en usine. **Cela donne une place particulière à l'artisan et aux entreprises.** C'est sous leur responsabilité que se transforme cette matière. Avant de concevoir un bâtiment, il est donc très important de les identifier. La CCTC s'organise et réfléchit aussi afin d'accompagner la formation, comme finalité immédiate de la rédaction des guides de bonnes pratiques.

Selon **Landfabrik**, la **formation Propaille** garantit que les professionnels connaissent les règles propres à la construction paille et les appliquent. La formation de cinq jours est complète et aborde même les enduits terre sur bottes de paille. Les techniques diverses de la construction terre nécessitent une formation plus longue car la matière, le matériau et la mise en œuvre sont plus complexes.

Grand Paris Aménagement indique que le projet Cycle Terre inclut un budget de 500 000 euros **pour former 200 personnes environ**, notamment autour de la fabrique artisanale. En parallèle, le souhait est de collaborer avec des OPCA pour une reprise des contenus créés. AMACO a également reçu un financement pour mettre en place une formation en ligne sur la terre crue (MOOC).

Construire Solidaire estime qu'un MOOC ne remplacera pas une formation qui inclut une **mise en pratique technique du matériau**.

OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DU GROUPE DE TRAVAIL TERRE CRUE ?

Réflexion en sous-groupes suivie d'une restitution

Pour aller vers une filière de construction Terre crue, quels sont les chaînons manquants ? Construire Solidaire souhaite voir émerger un ou deux thèmes prioritaires pour la prochaine rencontre et s'interroge sur les enjeux et objectifs du groupe de travail.

SYNTHÈSE DE LA RESTITUTION

La formation des entrepreneurs, artisans et maîtres d'œuvre à la construction en terre crue ressort comme l'une des thèmes prioritaires. Quel est l'état des formations existantes, quelles seraient les spécificités d'une formation pour l'Ile-de-France (pour quels systèmes constructifs en priorité). Il y a des formations longues mais y-a-t-il des formations de 35 heures de type Propaille, adaptées à des professionnels ? Un module plus ciblé de deux-trois jours permettant d'apprendre à formuler la terre in situ serait également envisageable. L'objectif serait de faire émerger une pépinière d'entreprises aptes à mettre en œuvre le matériau terre et des maîtres d'œuvre capables de le prescrire.

Le thème du stockage et de la transformation semble également important à poursuivre.

Echanges entre les participants

Pour **Construire Solidaire**, la Ville de Rosny est déjà un terrain d'expérimentation pour la terre crue.

La Ville de Rosny répond qu'ils feront peut-être un état de l'art s'ils en ont le temps. Ils croient beaucoup aux tests in situ plutôt que la recherche scientifique fine. La Ville prévoit de réaliser prochainement un essai sur chantier et insiste pour savoir si une **projection mécanisée de la terre formulée** sera possible. Quelles seraient les machines utilisées ?

Construire Solidaire juge qu'une intervention de professionnels qui possèdent les machines pour projeter serait possible dans le cadre de ce groupe de travail.

Pour **Grand Huit Architecture**, il est toutefois intéressant d'avoir le **point de vue d'experts des questions sanitaires**, les points de vigilance, quelle est la prise de risque... sans toutefois tout immobiliser. Par ailleurs, la question du **statut du déchet** mériterait d'être creusée.

Selon **Paris Habitat**, la motivation à construire en terre est un sujet d'importance : N'est-ce pas pour développer un autre modèle dans l'acte de construire ? Faut-il chercher l'industrialisation ? Il faut **se méfier d'un processus qui consisterait à « normaliser » la construction en terre crue**. Il serait intéressant qu'un briquetier (BTC) vienne témoigner sur le sujet. Il faut développer la construction terre crue en respectant les règles existantes, développer des règles adaptées basées sur la qualification par l'essai, en restant dans la logique du champ des systèmes constructifs non industrialisés (SCNI). La recherche d'assimilation aux logiques conventionnelles pourrait être contre-productive.

CONCLUSION

par Anne d'Orgeval et Rémy Beauvisage

Construire Solidaire remercie les participants pour la qualité des échanges et propose une prochaine rencontre au mois de juin, dont le thème pourra être la formation ou le stockage et la transformation. Compte-tenu des échéances liées à ses financements, le projet Cycle Terre avance très vite. Construire Solidaire juge important que le groupe de travail soit en capacité de suivre les grandes étapes de ce projet et que ses réflexions puissent être prises en compte. Nous proposerons donc un rendez-vous à Grand Paris Aménagement avant la prochaine rencontre du groupe.

Construire Solidaire
est un réseau d'entreprises,
actrices de la construction écologique
et du logement très social, reconnu Pôle
territorial de coopération économique.

AVRIL 2019

NOS ACTUALITES

www.construire-solidaire.fr

NOUS CONTACTER

construiresolidaire@gmail.com
97 rue Pierre de Montreuil
93100 Montreuil-sous-Bois

Une rencontre organisée par l'équipe de Construire Solidaire
Compte-rendu rédigé par Anne d'Orgeval.

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

